

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DES ECOLES DE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un juillet, les membres du Comité syndical se sont réunis à Garlin sous la présidence de Mme Michèle PLANTE.

Nombre de délégués	21
En exercice	21
Présents	16
Dont suppléants	2
Dont représentés	0
Votants	16
Dont pour	16
Dont contre	0
Dont abstention	0

Membres présents :

Mme AMARE Mélanie, Mme BITAILLOU Françoise, M. COUET-LANNES Patrick, M. DARBO Nicolas, Mme DESHAYES Marie-Claude (suppléante de Mme POUBLAN FAIXO Sandra), Mme DUFRECHE Marie-Hélène, Mme DUPRE Brigitte (suppléante de M. CANIZARES Yann), M. GUIRAUT Jean, M. LABROSSE Pierre, Mme LARROUDE Jacqueline, M. LESCOLLE Grégory, Mme LORENZETTO-MARTINEZ Stéphanie, M. MICHEL Dominique, Mme PLANTE Michèle, Mme RODRIGUES Catherine, Mme UCHAN Samantha,

Etaient excusés :

M. CANIZARES Yann, Mme DUPLANTIE Marie-Claude, Mme FERRANDO Chantal, Mme MAILLE Julie, Mme MAILLOT Marie-Christine, Mme POUBLAN FAIXO Sandra, Mme VOEGELI Noémie

Secrétaire de séance : M. COUET-LANNES Patrick

N°2022-D1 – FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°2022-1RAPPORT

Mme la Présidente expose au Comité Syndical la nécessité d'ajuster les crédits prévus au budget 2022 sur les chapitres suivants :

- ✓ « Charges exceptionnelles », compte-tenu de l'annulation de plusieurs titres de recette à la suite de l'encaissement d'aides du Conseil départemental
- ✓ « Autres charges de gestion courante » pour équilibrer le budget sur la dépense de fonctionnement en diminuant les crédits de l'article « 6541 Créances admises en non-valeur »

Dépenses Fonctionnement	Montant
673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 1 000 €
6541 – Créances admises en non-valeur	- 1 000 €
Total	0 €

DECISION

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

ADOpte la décision modificative n° 2022-1

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Michèle PLANTE

